Communiqué de presse
Le 13 février 2017

Signature du PACTE MÉTROPOLITAIN D'INNOVATION

Ce lundi 13 février 2017, en présence de Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Damien CASTELAIN, Président de la Métropole Européenne de Lille a signé le Pacte Métropolitain d'Innovation de la Métropole Européenne de Lille.

Déclinaison du Pacte État-métropoles, le Pacte Métropolitain d'Innovation de la MEL s'inscrit dans la thématique « ville intelligente et mobilités » et constitue 9 projets dont le projet phare éco-bonus mobilité. Ce pacte est doté d'une enveloppe de 10,6 millions d'euros pour 2017.

« *Le projet éco-bonus mobilité est l'un des projets les plus innovants dans l'ensemble des pactes signés par les 15 métropoles avec l'Etat. J'ai décidé de le soutenir financièrement mais aussi juridiquement* ».
Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

« *Je me félicite aujourd'hui qu'une nouvelle étape soit franchie. Elle émane directement du pacte État-métropoles que nous avons signé à Lyon le 6 juillet dernier. Celui-ci a reconnu le rôle structurant des métropoles et a pour objectif de nous soutenir dans notre développement durable, nos démarches innovantes et notre rôle moteur dans l'alliance des territoires* ».
Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille

Les Pactes Métropolitains d'Innovation : Première déclinaison du Pacte État-métropoles

Le 6 juillet dernier, le Premier ministre et les Présidents des 15 métropoles françaises rassemblés par Jean-Luc Moudenc, Président de France urbaine, se réunissaient à Lyon pour signer le Pacte État-métropoles. L'État et les métropoles s'engageaient alors à mettre en place une série de mesures et d'expérimentations permettant d'affirmer la place et le rôle des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle, de les soutenir dans leurs démarches d'innovation et stratégies de développement durable, et de favoriser les coopérations avec les territoires avoisinants.
Le ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, s'est vu confier par le Premier ministre la mission d'assurer la coordination interministérielle des différents chantiers du Pacte. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été chargé du pilotage technique de cette mission. Le 6 juillet, un premier cap a été fixé : la finalisation de 15 projets de pactes métropolitains d'innovation (PMI) pour la fin 2016 permettant la signature d'un document contractuel pour chacune des métropoles. Chaque pacte comporte deux volets :
• un volet dit « pacte métropolitain d'innovation » (ou PMI), centré sur les projets innovants des métropoles ;
• un volet dit « contrat(s) de coopération métropolitaine » (ou CCM) centré sur les projets de coopération des métropoles avec des territoires proches.

Le Pacte Métropolitain d'Innovation de la Métropole Européenne de Lille

Chaque Pacte Métropolitain d'Innovation est construit en deux volets :
- Un premier volet sur les projets innovants
- Un second volet sur les projets de coopération territoriale et ruraux

Une enveloppe de 150 millions d'euros pour 2017 issue du Fond de Soutien à l'Investissement Local

(FSIL) a été répartie entre les 15 métropoles. Cette enveloppe permet de financer les projets inscrits dans les pactes métropolitains d'innovation.
La MEL porte un pacte métropolitain d'innovation qui s'inscrit dans l'axe "ville intelligente et mobilités", et est doté d'une enveloppe de 10.6 millions d'euros pour 2017.
Cette enveloppe de 10.6 millions d'euros permettra de financer 9 projets d'un coût total de 42 287 700 € HT.

Les 9 projets de la MEL inscrits dans son Pacte Métropolitain d'Innovation

3 projets relevant du volet « projets innovants » :

1/ Le projet phare éco-bonus mobilité

Lors des Assises des mobilités et de l'accessibilité de la métropole, en septembre dernier, la Métropole Européenne de Lille a réuni les principaux acteurs en matière de gestion des mobilités, d'aménagement du territoire ou encore d'organisation de la ville au sens large, afin d'échanger autour de pistes de solutions partagées et fédératrices. À cette occasion, le Président de la MEL a proposé de lancer le projet d'éco-bonus mobilité.

Ce projet vise à contribuer à la lutte contre les pollutions atmosphériques et à la réduction des phénomènes de congestion localisés sur les tronçons routiers les plus saturés du réseau.
Pour cela, il incite une partie des usagers récurrents de ces infrastructures circulant aux heures de pointe les plus congestionnées à utiliser un autre mode de déplacement (modes doux, transports collectifs, covoiturage, ...) ou à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes critiques (décalage de trajet, télétravail,...), en les récompensant.

Il s'agit d'une démarche expérimentale innovante qui vise à agir sur la demande en mobilité qui perturbe le plus le système de transports aux heures critiques en accompagnant des usagers dans leur changement de comportement.

(Financé dans le cadre de ce pacte à hauteur de 3.2 millions d'euros HT, coût total : 13.5 millions d'euros HT)

2 et 3/ L'aménagement des bassins de stockage des eaux pluviales bi-modes Brondeloire et Melbourne

La MEL assure quotidiennement l'alimentation en eau potable des foyers de la Métropole. Elle gère la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que la maîtrise des eaux de ruissellement et leur impact sur le milieu naturel. Pour faire face au problème récurrent des inondations sur son territoire, la MEL a engagé un programme de lutte contre ces dernières.

La Métropole Européenne de Lille a ainsi décidé la construction de deux bassins de stockage enterrés. Ces ouvrages permettront d'une part d'assurer la protection contre les inondations du bassin versant très urbanisé de Roubaix Tourcoing et d'autres part, de limiter les rejets dans les voies d'eau traversant ces secteurs et aujourd'hui enjeux de qualité urbaine.

Bassin Brondeloire à Roubaix
D'une capacité de 23 500 m^3, le bassin Brondeloire permettra de protéger notamment les quartiers du Trichon et de l'Epeule à Roubaix et du Blanc Seau à Tourcoing. L'ouvrage sera situé à Roubaix, au croisement de la rue des Arts et de la rue du Brondeloire, À l'issue des travaux, l'espace sera reconstitué en parc urbain. Les travaux ont été engagés en janvier 2017.

(Financé dans le cadre du pacte à hauteur de 3 109 025 euros HT, coût total : 9 936 164 euros HT)

Bassin Melbourne à Tourcoing
Le bassin Melbourne offrira une capacité de 25 000 m^3. Il assurera la protection des quartiers de Tourcoing sensibles aux inondations notamment au croisement des rues du Sentier, du Flocon, du Port, et de Boulogne.
Le bassin sera implanté au sein du complexe sportif Melbourne qui fera l'objet d'une reconstruction

complète conformément aux souhaits de la Ville de Tourcoing, partenaire et co-financeur du projet.

(Financé dans le cadre de ce pacte à hauteur de 3 109 025 euros HT, coût total : 16 830 000 euros HT)

Ce principe innovant d'un ouvrage bi-mode (un seul ouvrage à construire pour deux fonctions) permet également de répondre à la rareté du foncier disponible en milieu urbain dense, et dans le cas présent de les réaliser soit sous un complexe sportif (Melbourne), soit dans un parc urbain (Brondeloire) et d'obtenir une optimisation financière bénéfique dans un contexte financier contraint. Cette intégration environnementale permet de limiter les nuisances liées à ces ouvrages et s'inscrit dans une démarche environnementale globale.

4 projets relevant de la stratégie ruralité de la MEL

1/ La voie verte des captages

Cette voie verte a pour vocation de relier la voie verte de la Deûle au pôle multimodal de la gare de Seclin. Un premier tronçon de 2,2 km a été réalisé entre celle-ci et le parc de la Ramie à l'extrémité du canal de Seclin. Le deuxième tronçon de 5 km permettra de relier ce parc à la Deûle en empruntant le chemin rural dit « des captages ». D'une largeur de 3m, cette voie doit intégrer à la fois les usages agricoles pré-existants et les usages piétons et cyclistes. Un travail sur le paysage et le renforcement de la biodiversité sera également intégré au projet.

(Financé dans le cadre de ce pacte à hauteur de 302 500 euros HT, coût total : 550 000 euros HT

2 et 3/ Des aménagements en faveur du vélo sur le territoire de la Lys + territoires des Weppes

Toujours dans le cadre des Assises des mobilités, Damien Castelain a annoncé les grandes ambitions de la MEL en matière de politique cyclable avec un plan d'investissement des aménagements très ambitieux de 30 millions d'euros entre 2017 et 2020.

Dans ce cadre, le pacte vise à accompagner certaines opérations du volet territorial ruralité qui améliorent le maillage du territoire et le cadre de vie de ses habitants et propose des solutions de mobilité alternatives.

Il s'agit, par exemple, de rendre continus et sécurisés de grands itinéraires cyclables entre les centralités et les points d'intérêt les plus structurants dans les Weppes et la Lys : ré-aménagements de linéaires, traitements de traversée des carrefours, chaînons manquants, lien avec des zones d'emploi…

Il peut enfin s'agir de mieux relier les espaces naturels aux communes voisines et aux portes d'entrée du territoire comme la voie des captages à Seclin pour un itinéraire agréable et continu entre le pôle multimodal de Seclin et la Deûle.

(Aménagements en faveur du vélo sur le territoire de la Lys financés dans le cadre de ce pacte à hauteur de 352 000 euros HT, coût total : 640 000 euros HT)

(Aménagements en faveur du vélo sur le territoire des Weppes financés dans le cadre de ce pacte à hauteur de 112 000 euros HT, coût total : 160 000 euros HT

4/ L'aménagement d'un espace test agricole à Wavrin

Avec 44% de son territoire cultivé, la Métropole Européenne de Lille est la métropole la plus agricole de France. Le projet de la Zone Maraîchère de Wavrin est l'illustration de la politique agricole et alimentaire menée par la MEL depuis le 24 juin 2016. Le site offre un espace de 47,7 hectares de terres arables, réparties en 12 parcelles situées le long de la RN41. Une partie d'entres elles seront consacrées à un espace test destiné à faire naître, d'ici 2018, un incubateur agricole unique en France.

(Financé dans le cadre de ce pacte à hauteur de 215 450 euros HT, coût total : 308 900 euros HT)

2 projets de coopération territoriale :

1/ L'extension du dispositif éco-bonus aux territoires limitrophes

(Financé dans le cadre de ce pacte à hauteur de 100 000 euros HT, coût total : 150 000 euros HT)

2/ La réalisation du schéma de coopération transfrontalière

Le Pacte métropolitain d'innovation conforte le rôle structurant de la métropole à l'échelle régionale et dans ses coopérations avec les territoires limitrophes. La MEL travaille avec les territoires voisins à plusieurs échelles et dans différents cadres :
> L'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai est l'instance de gouvernance franco-belge
> Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de l'arrondissement de Lille pose les bases d'une coopération territoriale de proximité avec les communautés de communes limitrophes
> Les documents stratégiques régionaux tels que le SRADDET permettent à la MEL de construire avec la Région une vision partagée du développement au-delà de ses frontières administratives.

Le Pacte soutient la réalisation d'un Schéma de coopération transfrontalière. La MEL se saisit de cette opportunité pour conforter son positionnement stratégique transfrontalier à l'échelle de l'Eurométropole mais aussi dans un cadre régional. Une mission de définition de ce schéma est en cours pour définir son périmètre et son contenu.

(Financé dans le cadre de ce pacte à hauteur de 100 000 euros HT, coût total : 212 636 euros HT)

À propos de la MEL
Au service des 90 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :

Contacts presse :

Constance Tembremande
Constance RP
Conseillère presse du Président
T : 06 66 83 68 61
M : constance@constancerp.com

Claire Levrat
Métropole Européenne de Lille
T : 03 20 21 35 22
M : clevrat@lillemetropole.fr